Comme prévu dans le Code de l'Environnement (art. L414-4 et suiv. et R414-19 à R414-26) et la circulaire DEVN1010526C du 15.04.10, cette demande d'enregistrement d'un élevage au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement présente une évaluation des incidences du projet des éleveurs sur les sites Natura 2000 proches de l'élevage.

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE D'EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Formulaire simplifié

Par qui?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : GAEC DE LA SERGENT

Commune et département : CHAUMONT LA VILLE (52)

Adresse : Route de robécourt

Téléphone: 06.20.23.94.51 Fax:......

Email: david.gaecdelasergent@wanadoo.fr

Nom du projet : Régularisation d'un élevage de 250 vaches laitières soumis aux titres des Installations Classés pour la Protection de l'Environnement à Enregistrement.

• Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Régularisation d'un élevage de 250 vaches laitières soumis aux titres des Installations Classés pour la Protection de l'Environnement à Enregistrement.

Fin 2018 début 2019, les exploitants ont construits un nouveau bâtiment pour l'atelier laitier en logette lisier avec racleurs automatique qui comprend environ 215 places en logettes. Le bâtiment est équipé de 4 robots de traite.

Ce bâtiment a été créé pour permettre aux exploitants de développer leur atelier laitier. Il a permis de reloger le troupeau laitier dans un bâtiment plus adaptée pour le confort de vie mais également pour améliorer les conditions de travails des exploitants. Le bâtiment a été conçu de façon à augmenter le troupeau laitier à 250 VL sans nouvelles constructions.

Courant 2019, l'exploitant a repris de l'exploitation de M.THERIOT Guy avec une partie de son parcellaire et les bâtiments sur la commune de Chaumont-la-Ville.

Les exploitants ont pour projet de mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments STO2 et STO3 pour de l'autoconsommation. Une déclaration préalable de travaux sera effectuée au moment de l'opération.

Ils ont également un projet de construction d'une nurserie à terme. L'emplacement du bâtiment est schématisé sur les plans en annexe. Cette nurserie va permettre de d'avoir un bâtiment adapté aux besoins des veaux, l'aire paillée ou ils sont actuellement va permettre de loger des génisses de renouvellement.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN **au 1/25 000e** <u>et</u> **un plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Erreur! Source du renvoi introuvable. Erreur! Source du renvoi introuvable. Le projet est situé:

Nom de la commune : CHAUMONT LA VILLE N° Département : 52

Lieu-dit: Route de Robécourt

Cette régularisation n'entraine aucune modification sur le site existant.

- En site(s) Natura 2000 oui x non □

n° de site(s) : ZPS BASSIGNY (FR112011) ; ZPS BASSIGNY, PARTIE LORRAINE
(FR4112011)

- Hors site(s) Natura 2000 oui □ non x A quelle distance?
 - c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique :

Les accès aux sites et aux bâtiments sont déjà existants. Les bâtiments sont déjà existants. Cependant les exploitants ont un projet de construction de nurserie. Ce bâtiment répondrait aux besoins des veaux qui ne sont pas adaptés dans le bâtiment existant (anciennement le bâtiment des vaches laitieres). Ce bâtiment se ferait sur une plateforme déjà existante sur le site.

- Nombre de participants attendus : Pas de participants attendus
- **Public attendu** : Pas de public attendu (préciser sur la carte la zone réservée au public)
 - d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Projet, manifestation :x diurnenocturne			
- Durée précise si connue : (jours, mois) Ou durée approximative en cochant la case correspondante :			
□ < 1 mois x 1 mois à 1 an	□ 1 an à 5 ans □ > 5 ans		
- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois) Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :			
x Printemps □ Eté	□ Automne □ Hiver		
- Fréquence : □ chaque année □ chaque mois × autre (préciser) :			

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

<u>Technique d'élevage et pratique envisagés dans le projet :</u> La conduite de l'élevage reste identique à celle actuelle :

- Les vaches laitières et une partie des génisses de renouvellement sont logées en logettes lisier. Le lisier produit est stocké dans une fosse de stockage. Le restent du cheptel est logés en aire paillée intégrale, le fumier est conduit soit en fumière soit en dépôt bout de champs.
- Les vaches laitières ne pâturent pas, il y a uniquement les génisses de renouvellement et le troupeau d'engraissement qui pâturent pendant la période estivale
- La traite des vaches laitières est assurée par deux robots doubles ;
- L'exploitation est branchée sur un forage et sur le réseau d'eau potable de la commune.
- Entretien régulier du site pour qu'il reste propre et praticable.

<u>Description de la logistique (nourrissage, déplacement des animaux, des effluents..., cf. plan) :</u>

- L'abreuvement des animaux se fait automatiquement à l'intérieur des bâtiments. Quand il y a pâturage, des endroits spécifiques y sont aménagés.
- L'alimentation des animaux se fait par le biais d'un bol mélangeur.
- Déplacement des animaux pendant la période de pâturage.

Période, localisation, fréquence, chargement du pâturage :

- Pâturage des génisses de renouvellement et du troupeau d'engraissement de début avril à mi-novembre sur des parcelles permanentes ou après ensilage sur des parcelles de l'exploitation.

Période, localisation et fréquence d'épandage, type d'effluent épandu :

- Les effluents solides et liquides seront épandus chaque année sur les terres de l'exploitation en été, à l'automne et au printemps sur les parcelles de cultures ou sur les prairies.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du proje	et.
---	-----

Coût global du projet :ou coût approximatif (cocher la case c	correspondante) :
□ < 5 000 €	x de 20 000 € à 100 000 €
□ de 5 000 à 20 000 €	

• Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- □ Rejets dans le milieu aquatique
- x Pistes de chantier, circulation
- □ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- x Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- □ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- x Bruits
- Autres incidences

• <u>Identification des incidences potentielles du projet sur les sites Natura</u> 2000

Espèces et habitats naturels objets de l'évaluation

Le ou les sites Natura 2000 concernés par le projet abritent des habitats et des espèces potentiellement sensibles à votre projet.

Le territoire du Bassigny a initialement été identifié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans le cadre de l'inventaire des secteurs abritant des espèces remarquables à l'échelle européenne (préfiguration du site Natura 2000 actuel). La ZICO « Bassigny » a été désignée en 1991 sur 98 400 ha (dont 4/5 en Haute-Marne et 1/5 dans le département des Vosges), au titre de la conservation de 23 espèces d'oiseaux. Elle couvre notamment les régions naturelles du Bassigny et de l'Apance.

Le site Natura 2000 « Bassigny » s'étend sur 69 communes.

Le site Natura 2000 « Bassigny » comporte plusieurs enjeux :

- Les enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Les enjeux de conservation pour les espèces remarquables ;

La ZPS « Bassigny » joue un rôle très important (fort à très fort) pour la préservation des populations de 4 espèces d'intérêt communautaire : Milan royal, Gobemouche à collier, Pic cendré et Alouette lulu ainsi que pour 5 espèces remarquables (hors espèces d'intérêt communautaire) : Courlis cendré, Huppe fasciée, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Vanneau huppé.

De plus, 5 espèces d'intérêt communautaire (Grand-duc d'Europe, Busard cendré, Busard SaintMartin, Milan noir et Pie-grièche écorcheur) et 5 espèces remarquables (hors intérêt communautaire) (Chevêche d'Athéna, Grimpereau des bois, Grive litorne, Torcol fourmilier et Tarier des près) ont un niveau de population dont l'intérêt demeure moyen pour la ZPS. A ces espèces s'ajoutent 4 espèces d'intérêt communautaire dont l'intérêt a priori moyen reste à préciser, compte tenu des précisions insuffisantes du statut de l'espèce sur le site. Il s'agit de l'Aigle botté, la Chouette de Tengmalm, la Cigogne noire et la Gélinotte des bois. Enfin, le site joue un rôle plus restreint pour 4 espèces d'intérêt communautaire (Bondrée apivore, Martin-pêcheur d'Europe, Pic mar et Pic noir), au vu de la faible responsabilité de la ZPS de ces espèces à l'échelle régionale.

Les enjeux avifaunistiques ;

Au vu des espèces remarquables présentes, de la surface occupée par les milieux naturels et de la nature des menaces qui pèsent sur eux, 4 habitats d'espèces présentent des enjeux avifaunistiques très forts : les Chênaies mâtures, les Vergers hautes-tiges et vieux arbres, les prairies pâturées et les Prairies de fauche.

De plus, 3 habitats d'espèces constituent des enjeux avifaunistiques forts sur la ZPS : les Forêts mixtes, les autres types de boisements et les Coteaux arborés et bocages.

• Les enjeux d'ordre socio-economique :

Soutien d'une agriculture d'élevage ; préservation du cadre de vie lié au patrimoine naturel, culturel et paysager comme vecteur du développement urbain, économique et touristique ; Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides.

L'évaluation des incidences doit être réalisée pour les habitats et/ou espèces qui ont justifié la désignation des sites (Formulaires Standard de Données). Ces listes sont accessibles :

-via le portail de l'Inventaire national du patrimoine naturel : http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees (sélectionner le programme « Natura 2000 »)

-via le portail régional (DREAL Grand-Est) Natura 2000 : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-du-grand-est-r6769.html

Chaque espèce ou habitat naturel a des exigences écologiques et une sensibilité particulière vis-à- vis d'un projet. Vous trouverez les informations sur la sensibilité des milieux et des espèces présents en Champagne Ardenne sur le site : https://inpn.mnhn.fr/accueil/index en cliquant sur la carte interactive ou en saisissant le nom d'une commune ou d'un département.

Incidences potentielles du projet

Les caractéristiques du projet permettent d'identifier les incidences potentielles qu'il sera susceptible de générer sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales.

<u>Attention</u>: la zone d'influence d'un projet (zone pouvant être impactée) est fonction de la nature de ce projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est donc généralement plus grande que la zone d'implantation du projet.

Le tableau suivant vous permettra d'identifier les incidences potentielles de votre projet selon sa nature et les milieux et espèces d'intérêt communautaire (IC) concernés.

Cochez les cases concernées par votre projet.

Caractéristiques du projet	Incidences potentielles	Milieux et espèces sensibles
□ Période d'organisation des événements	Dérangement d'espèces en période de reproduction / nidification	Toutes espèces d'oiseaux
□ Emprises sur milieu naturel (création de piste ou chemin,)	Destruction directe d'habitats et d'habitats d'espèce	Tous habitats et espèces d'IC

Période des travaux	Dérangement d'espèces en période de reproduction / parturition / nidification	Toutes espèces d'oiseaux, chauve-souris, amphibiens
□ Travaux sur bâtiments existants	Destruction de gîtes de reproduction, dérangement	Chauves-souris anthropophiles : Petit et Grand rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand murin
□─Stationnement en espace naturel et installations temporaires	Destruction ou dégradation d'habitat	Tous habitats d'IC
□ Rejets directs dans le milieu aquatique	Pollution des eaux, altération d'habitats	Tous habitats humides, cours d'eau, poissons, oiseaux liés au milieu aquatique
X Débroussaillage mécanique	Dégradation d'habitats, perturbation d'espèces	Milieux humides, râle des genêts
□ Arasement de haies, bosquets,	Destruction d'habitats d'espèces : abris, territoires de chasse,	Triton crêté, chauves-souris, oiseaux
□ Plantations d'ornement	Dissémination d'espèces végétales invasives	Milieux humides, pelouses
□ Travaux d'assèchement, drainage	Disparition d'habitats et d'habitats d'espèces	Milieux humides, amphibiens
□—Franchissement de cours d'eau ou zone humide	Destruction ou dégradation d'habitats, destruction d'espèce végétale d'IC, pollution des eaux	Cours d'eau, milieux humides
□—Fréquentation (du public notamment)	Piétinement, dégradation d'habitats naturels, destruction d'espèces végétales d'IC	Toutes espèces végétales d'IC, milieux dunaires, zones humides, pelouses calcaires
□	Dérangement d'espèces animales	Oiseaux, chauves-souris
Bruit (sonorisation, feux d'artifice, cris,)	Dérangement d'espèces animales	Oiseaux, chauves-souris, amphibiens

• Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type

d'habitat et surface) :

La construction de la nurserie se réalisera sur une plateforme déjà existante, ce qui évite la destruction et limite la détérioration.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

La construction de la nurserie se réalisera sur une plateforme déjà existante, ce qui évite la destruction et limite la perturbation d'espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le projet des exploitants comporte la construction d'une nurserie sur une plateforme déjà existante. Il n'y aura pas de modification de la circulation des eaux, ni de rejets dans le milieu aquatique. Les eaux de pluie récupérées au niveau des bâtiments sont dirigées vers des puisards situés autour des bâtiments, sans avoir été en contact avec les effluents produits.

Les seuls risques de pollutions possibles pourraient être liés à l'épandage des effluents produits dans l'élevage mais les travaux d'épandages sont réalisés dans le respect des réglementations en vigueur.

Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

• Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

x **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu): CHAUMONT LA VILLE

Le (date): 01/09/2022

Signature: